

**Procès-verbal du Conseil consulaire  
pour la protection et l'action sociale  
spécial OLES  
du jeudi 22 février 2024**

Le conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS) dédié aux OLES s'est tenu le jeudi 22 février 2024 à 14h30 par visioconférence.

Participants :

*Conseillers des Français de l'étranger :*

- Mme Laurence HELAILI-CHAPUIS, Présidente du Conseil Consulaire, Conseillère des Français de l'étranger
- Mme Saïda KHEMIRA, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Benoît MARIN-CUDRAZ, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Nicolas NOUELLE-PARRAT, Conseiller des Français de l'étranger

*Ambassade de France en Irlande :*

- Mme Monika LEWITOWICZ, Représentante du chef de poste, Vice-consule

*Représentants des associations de Français à l'étranger reconnues d'utilité publique :*

- Mme Coraline PLICHON, Représentante de la section Irlande de l'UFE
- M. Philippe GRANGE, Représentant de la section Irlande de l'ADFE
- Mme Bérénice DE KERGORLAY, Représentante de Dublin Accueil

Ordre du jour :

I – BILAN DE LA CAMPAGNE 2023 ET POINT D'ETAPE SUR LA CAMPAGNE OLES MENEES POUR 2024

II – RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DES ASSOCIATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR 2024

Ouverture de la séance : Il est rappelé en introduction que dans le cadre de ce conseil consulaire dédié aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES), les membres du Conseil sont saisis pour avis des demandes de subvention au titre de l'année 2024.

Il est également rappelé aux participants :

- **le principe de confidentialité des débats**
- **que les membres du conseil consulaire ne peuvent pas prendre part aux débats et aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt au dossier d'une association**
- **que les membres du présent conseil consulaire sont consultés pour avis**

## **I – BILAN DE LA CAMPAGNE 2023 ET POINT D'ETAPE SUR LA CAMPAGNE OLES MENEÉ POUR 2024**

S'agissant de la campagne OLES 2023, **101 associations ont déposé un dossier OLES dans notre réseau mondial**. 93 d'entre elles venant en aide aux Français de l'étranger se sont vu accordées une subvention pour un montant total de **1,13 M€** par le comité des subventions.

**Pour l'Irlande, les demandes transmises par le poste au Département en 2023 se sont élevées à 24 100€ (15 500€ accordés).**

Les subventions aux OLES ont été arrêtées, sur la base des avis et des informations qualitatives transmises par les CCPAS, par le « comité d'attribution des subventions relevant du programme 151 » qui s'est réuni le 7 juin 2023.

En ce qui concerne ce poste, les associations suivantes ont bénéficié de subventions :

- **Association n° 1, ITAS**
- **Association n° 2, THRESHOLD**
- **Association n°3, FLAC**

**En 2024**, ces 3 associations demandent des renouvellements.

Ayant à cœur de proposer des services toujours plus complets et répondant à la demande des compatriotes français résidents ou de passage en Irlande, notre poste s'est concentré cette année sur l'approfondissement des relations avec les 3 structures existantes. Des rencontres ont ainsi pu être organisées avec les 3 et des visites de locaux ont pu avoir lieu auprès de 2 d'entre elles (FLAC et ITAS). Une attention particulière a été portée à la mise en place de la nouvelle collaboration avec FLAC.

## **II – RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DES ASSOCIATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR 2024**

Il est rappelé aux membres du conseil que le Département a réaffirmé sa volonté de continuer, dans le cadre du programme 151, à soutenir les activités d'un certain nombre de ces associations, partenaires privilégiés de l'Etat dans son action en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger.

La vice-consule rappelle que nous devons procéder à des débats au cours desquels nous étudierons chacun des trois critères d'éligibilité pour chaque association.

Ces critères sont les suivants :

- **Complémentarité des actions du consulat et non redondance** : en règle générale, la subvention accordée par le Département ne doit pas bénéficier à des allocataires de nos aides sociales (allocation de solidarité, allocation handicapé...); les associations peuvent jouer un rôle de relais géographique du consulat.
- **Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements** : le Département considère que la subvention versée devrait représenter moins du tiers des ressources de l'association.
- **Transparence, qualité du dialogue avec le consulat** et des retours d'information sur les actions entreprises.

En complément de ces 3 critères, une attention particulière est portée au montant demandé (en particulier si celui-ci est en augmentation) et à l'équilibre budgétaire des associations.

Il est également précisé que l'attention devra également être portée cette année sur deux aspects particuliers à savoir :

- Le respect des principes de la République
- Le versement de cotisations par les membres

Concernant ce poste, il est à souligner un travail essentiel et continu de partenariat entre les organismes d'entraide irlandais et l'ambassade de France en Irlande. Les associations de Français de l'étranger reconnues d'utilité publique et les conseillers des Français de l'étranger font également régulièrement appel à ces structures, ou redirigent des ressortissants français en difficulté vers ces structures, réellement complémentaires de leurs actions, et essentielles. Ces organismes sont appréciés pour la qualité des services proposés, pour leur expertise et leur connaissance fine du terrain et des problématiques touchant aux affaires sociales.

Cette collaboration de proximité est indispensable et complémentaire avec les actions de l'ambassade. Elle offre en outre un appui fondamental dans le traitement des demandes et dans l'accompagnement de qualité des compatriotes. Il est indispensable d'unir les compétences et de maintenir ce travail coopératif.

**Concernant le paiement de cotisations par les membres des associations, il est à souligner qu'en Irlande ce système n'existe pas à plusieurs titres :**

- **Le principe de participation volontaire est culturellement très présent.** Le recrutement des membres d'une association se fait sur une base volontaire et il ne saurait être exigé de participation ou contrepartie, même symbolique.
- **Le financement se fait très majoritairement par le recours aux levées de fonds, dons et subventions.**
- **Le cadre juridique régissant les associations** en Irlande ne peut pas imposer de frais d'adhésion comme condition de participation. Cela leur permet d'avoir l'autonomie de déterminer leurs propres structures d'adhésion et politiques de cotisation dans les limites de la loi. Les structures associatives en Irlande appliquent un **principe d'inclusion et accessibilité** : en se concentrant sur l'engagement communautaire ou la défense des intérêts, l'absence de frais d'adhésion peut favoriser l'inclusion en supprimant les obstacles financiers à la participation. Cette approche s'aligne sur les principes de justice sociale et garantit que des personnes issues de milieux socio-économiques différents puissent participer au travail de l'organisation.

#### **A – Association n° 1 : ITAS (aide aux touristes en difficulté)**

ITAS (Irish Tourist Assistance Service) est une association qui aide les touristes en Irlande victimes d'abus, d'escroquerie ou en proie à des difficultés sur le sol irlandais lors de leur séjour.

Il s'agit d'un partenaire habituel de l'ambassade qui redirige les usagers vers cette structure dès qu'ils ont une question sur leur voyage ou sur les recours possibles en Irlande (dans la majeure partie des cas, il s'agit de ressortissants s'étant fait voler leur sac ou papiers et devant reprogrammer leur vol, le temps de leur délivrer un document d'urgence). Leur action est complémentaire avec l'aide que peut leur apporter la section consulaire en matière sociale et administrative (déclaration de perte/vol, délivrance de laissez-passer).

Ses contacts privilégiés avec les compagnies aériennes et les structures touristiques en Irlande sont particulièrement utiles, et son accompagnement dans des situations imprévues et parfois traumatisantes, est apprécié des touristes. Depuis sa création en 1994, ITAS a aidé 2301 ressortissants français, **126 en 2023 (contre 75 en 2022)**.

**En 2023**, l'association a ouvert un nouveau bureau à Dublin, sur O'Connell Street, artère de la ville et rue très fréquentée par les touristes, rattaché directement au poste de police. Les agents de l'ambassade ont visité ce bureau juste avant son ouverture. Par ailleurs, ITAS devrait effectuer un changement de nom en « SOS Tourist » en 2024. Ces deux éléments expliquent une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement et notamment de communication en 2023 (développement d'un

nouveau logo, refonte du site et des supports).

**L'association sollicite une subvention d'un montant de 500€ au titre de 2024.**

Les membres du conseil consulaire se sont prononcés sur le respect des trois critères d'éligibilité :

- **Complémentarité des actions avec celles de l'ambassade et non redondance**
  - **L'association répond à ce critère**
- **Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financement**
  - **L'association répond à ce critère**
- **Transparence, qualité du dialogue avec les services consulaires :**
  - **L'association répond à ce critère**

**Association n°1 : ITAS**

**Avis favorable du poste et des membres du conseil consulaire.**

**B – Association n° 2 : THRESHOLD (aide aux personnes mal logées ou sans logement)**

Threshold est une association qui aide à résoudre les problèmes liés à la location de biens immobiliers en Irlande et à prévenir de l'expulsion. Ils procurent des conseils indépendants et plaident la cause pour les personnes vulnérables. Ils proposent une aide et des conseils à ceux qui sont en difficulté ou en conflit concernant la location de leur bien et agissent pour influencer les règles locatives au bénéfice de ceux qui en dépendent.

Ils ont perçu pour la première fois la subvention OLES en 2021, le contexte sanitaire lié à la COVID-19 ayant accentué l'aide nécessaire à la communauté française en difficulté en matière de logement. Le partenariat et les contacts qui ont débuté avec eux en 2021 se sont renforcés et l'association constitue aujourd'hui un relais solide, à l'action consulaire sur les sujets de compétence de l'association.

Grâce à son implantation dans les mêmes villes que nos agences consulaires à Galway, Cork et Limerick, et à sa bonne visibilité auprès de nos compatriotes, cette association est un partenaire efficace et très fiable pour cette ambassade.

**En 2023, *Threshold* est venu en aide à 347 (365 en 2022) foyers français ayant subi les effets de la crise du logement, crise structurelle, que traverse l'Irlande.**

**L'association sollicite une subvention de 10 000 € au titre de 2024.**

Les membres du conseil consulaire se sont prononcés sur le respect des trois critères d'éligibilité :

- **Complémentarité des actions avec celles de l'ambassade et non redondance**
  - **L'association répond à ce critère**
- **Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financement**
  - **L'association répond à ce critère**
- **Transparence, qualité du dialogue avec les services consulaires :**
  - **L'association répond à ce critère**

**Association n°2 : THRESHOLD**

**Avis favorable du poste et des membres du conseil consulaire**

### **C – Association n° 3 : FLAC (conseils juridiques)**

FLAC est une association spécialisée dans le droit et l'aide juridique, dont la mission est de promouvoir l'égalité d'accès à la justice. Elle vise à apporter une aide aux résidents d'Irlande dans la compréhension et l'exercice de leurs droits. L'association propose un service principalement téléphonique qui lui permet de couvrir l'ensemble du territoire irlandais. Elle offre une assistance de premier recours, des informations juridiques de base et des conseils dans les procédures à suivre. FLAC organise également des permanences gratuites avec des avocats bénévoles sur tout le territoire irlandais.

L'ambassade comme les élus observent une demande accrue de demande de conseil et d'assistance juridique. Dans la plupart des cas, il s'agit d'obtenir une meilleure lecture du droit irlandais. Dans les cas les plus complexes, il s'agit de disposer d'un accompagnement plus approfondi, en particulier pour les binationaux.

Ce nouveau partenariat permet de répondre à une demande réelle et continue, toujours en pleine complémentarité de notre action consulaire et facilitant l'accompagnement et l'intégration de nos compatriotes en Irlande. Leur expertise est notamment appréciée en droit de la famille et droit pénal, spécialités les plus recherchées parmi les ressortissants français qui nous sollicitent.

**En 2023, FLAC est venu en aide à 22 ressortissants français** (estimée au double) ; le chiffre étant à nuancer, l'information sur la nationalité du demandeur n'étant pas obligatoire à renseigner.

**L'association sollicite une subvention de 8 600 € au titre de 2024.**

Les membres du conseil consulaire se sont prononcés sur le respect des trois critères d'éligibilité :

- **Complémentarité des actions avec celles de l'ambassade et non redondance**
  - **L'association répond à ce critère**
- **Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financement**
  - **L'association répond à ce critère**
- **Transparence, qualité du dialogue avec les services consulaires :**
  - **L'association répond à ce critère**

**Association n°3 :**

**Avis favorable du poste et des membres du conseil consulaire.**

Concernant les échéances à venir pour la suite et fin de la campagne OLES 2024 : réunion du comité des subventions en juin, notifications des postes peu après, annonce et versement des subventions aux associations bénéficiaires au plus tard à l'automne.

La séance est levée à 15h40.

Le présent PV est validé par l'ensemble des participants.

Annexe :

*Communication conjointe des Conseillers des Français de l'étranger*

*Madame, Monsieur,*

*À la suite du conseil consulaire OLES 2024, nous souhaitons argumenter notre soutien à l'organisation FLAC. Cette organisation est un pilier essentiel et nécessaire - dans l'intérêt des Français en Irlande - pour les élus comme pour l'administration en ce qui concerne l'accès au droit dans le pays.*

*Nous avons pleinement conscience du fait que cette association rentre difficilement dans les critères de soutien aux OLES, ce qui illustre à notre sens les différences de droit et de pratiques entre l'Irlande et la France qui rendent justement cette organisation*

*indispensable aux Français en Irlande, au poste et aux élus. En effet, le système juridique irlandais est fondé sur la common law ce qui le rend très différent du nôtre et en pratique peu lisible pour les Français.*

*Par exemple :*

- Le contexte irlandais de crise sérieuse du logement crée de nombreuses situations d'abus de la part des propriétaires auxquels la plupart des Français en Irlande seront confrontés au cours de leur séjour en Irlande, ce qui occasionne des retours en France prématurés - notamment pour les étudiants qui ne peuvent terminer leur année - et place des familles dans des situations douloureuses et précaires.*
- Le droit de la famille irlandais reconnaît peu de droits et de devoirs aux pères d'enfants naturels. Il entre parfois en contradiction avec le droit Français.*
- Le droit du travail est constitué de jurisprudences ce qui rends son accès difficile et pourtant si nécessaire en cette période post-Covid où les licenciements sont nombreux notamment dans les entreprises de services qui emploient de nombreux Français.*
- Il n'existe pas de procédure de dépôt de plainte tel que nous le connaissons en France en cas d'atteinte aux biens et aux personnes.*

*En pratique, la plupart des Français en Irlande renoncent à faire reconnaître leurs droits en cas de violences physiques et sexuelles. Il est extrêmement difficile pour les Français de trouver des réponses à leurs questions juridiques. Les honoraires élevés des avocats peuvent également constituer un obstacle majeur. Le service FLAC -gratuit- permet de savoir quels sont les recours légaux et la procédure à suivre en cas de difficulté. Nous apprécions énormément d'avoir un accès rapide et gratuit à des avocats spécialisés et souhaitons que le soutien accordé au FLAC perdure.*

*Nous regrettons aussi de ne pouvoir soutenir cette année une organisation locale de soutien aux personnes en situation de violences domestiques en Irlande pour cause de redondance avec la plate-forme soutenue par le MEAE. Nous avons la chance de disposer d'excellentes associations d'aide qui connaissent les spécificités du droit irlandais et qui sont en capacité de reloger les victimes en Irlande, ce qu'une organisation basée en France ne peut pas faire.*

*Sincèrement,*

*Les Conseillers des Français de l'étranger en Irlande*